

Montréal, le 4 juillet 2014

Madame Louise Pelletier, greffière  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Rue du Square-Victoria, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Abolition des frais de retrait**

Madame,

Nous vous faisons parvenir nos observations concernant les dossiers R-3854-2013.

Nous vous avons déjà écrit le 14 février 2014, mais nous voulons par cette lettre réitérer notre refus de payer les frais de retrait, même si Hydro-Québec a consenti à les diminuer. Nous vous demandons d'abolir complètement ces frais car nous les trouvons injustes. Nous nous opposons aussi au développement des phases 2 et 3, car de plus en plus de chercheurs scientifiques établissent un lien entre le cancer et l'exposition aux ondes électromagnétiques, et en cas de doute, nous voulons appliquer le principe de précaution.

Mon conjoint et moi refusons l'installation des compteurs de nouvelle génération dans notre résidence. Nous possédons un immeuble de trois logements. Les trois compteurs sont dans notre sous-sol, dans la chambre de nos adolescents, situé près du lit de l'un d'eux.

Nous avons beaucoup lu sur le sujet et plusieurs études démontrent que les compteurs de nouvelle génération émettent plus de radiofréquences que ce qu'Hydro-Québec nous dit. Nous sommes inquiets des risques pour la santé associés à l'installation de ces compteurs à travers la ville, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons, surtout que les études d'impact indépendantes, ne se limitant pas aux effets thermiques, ne sont pas légion. À ce sujet, nous vous invitons à lire l'article de M. André Fauteux, daté du 9 juillet 2012, publié dans La Maison du 21<sup>e</sup> siècle, qui résume les préoccupations d'une cinquantaine de scientifiques, dont deux médecins québécois et quatre autres canadiens. La référence à cet article se trouve au bas de notre témoignage.

D'autres chercheurs tels le Dr. Bellepomme, de l'European Cancer and Environment Research Institute à Bruxelles et le Dr. Paul Héroux, du In Vitro Toxicology Laboratory de l'Université McGill, démontrent le lien entre l'exposition aux ondes électromagnétiques et le cancer chez les enfants. Les références seront indiquées au bas de cette lettre.

Comme nos trois compteurs électromécaniques fonctionnent parfaitement bien jusqu'ici, nous ne voyons pas pourquoi Hydro-Québec nous oblige à les remplacer alors que l'un de nos enfants

dort tout près, et que le manque d'espace dans notre maison ne nous permet pas de déplacer son lit. Nous faisons déjà des efforts pour limiter les autres sources de radiofréquences.

Comme tous les parents, nous voulons protéger nos enfants. C'est pourquoi nous croyons qu'en cas de doute, le principe de précaution devrait s'appliquer, et qu'une société d'État comme Hydro-Québec devrait protéger les citoyens plutôt que les mettre devant un danger potentiel. Il faut comprendre qu'à Montréal, il y a beaucoup d'immeubles à plusieurs logements et que les compteurs sont souvent groupés. Cela crée un effet d'accumulation de radiofréquences qui, ajoutées à toutes les autres radiofréquences qui nous entourent (tours relais émettrices et réceptrices, wi-fi, cellulaires, compteurs extérieurs) pourrait à la longue devenir nocif pour la santé de tous les Québécois. Même si ce ne sont pas toutes les personnes qui démontrent des symptômes d'électrosensibilité dès l'augmentation d'exposition, a-t-on démontré qu'il n'y a pas d'effet à long terme ? Et, même si l'intensité des radiofréquences des compteurs est inférieure à celles d'un téléphone cellulaire, le fait que leur émission soit presque continue rend l'exposition considérable.

Bien sûr, nous pourrions nous prévaloir de l'option de retrait mais nous trouvons injuste de devoir payer des frais mensuels de 17\$, plus les frais d'installation de 137\$, et cela pour chacun des trois compteurs qui sont dans notre sous-sol, dans le but de protéger notre santé et celle de nos enfants, alors que nous avons déjà les compteurs électromécaniques qui fonctionnent et qui sont sécuritaires.

Nous avons donc écrit à Hydro-Québec au mois de janvier 2014 pour les mettre au courant de notre avis de non-consentement. Hydro-Québec a quand même envoyé un installateur de CapGemini, mais comme nous étions absents, il n'a pas pu entrer à l'intérieur pour changer les compteurs.

À propos des agissements du sous-traitant CapGemini, nous avons aussi été témoins sur la rue Chabot (photos à l'appui) du manque de respect de la part employés du sous-traitant lors de l'installation des nouveaux compteurs. Ces installateurs, payés par les contribuables, sont passés mercredi le 5 février 2014 sur notre rue. Nous les avons vu faire fi du choix des résidents qui avaient affiché clairement leur refus et procédaient au changement de compteur extérieur malgré les indications contraires des résidents. Nous avons demandé aux installateurs pourquoi ils continuaient et ils n'ont pas répondu. Nous avons des photos pour prouver ce que nous avons vu.

Nous savons que les normes canadiennes sont parmi les moins sévères au monde, et qu'à l'heure actuelle, plusieurs pays en Europe et quelques états américains remettent en question l'usage de compteurs émettant des radiofréquences.

Nous sommes choqués de l'attitude d'Hydro-Québec, société d'État, qui impose à tous les Québécois des compteurs qui risquent d'affecter leur santé, et qui punit les clients de plus en plus nombreux à s'opposer à son projet, en leur imposant des frais punitifs.

Si Hydro-Québec tient tant à se départir des compteurs électromécaniques pour éviter les frais associés à la relève, elle devrait au moins offrir d'autres options pour les gens qui se soucient de leur santé ou qui vivent avec la réalité de compteurs groupés dans leur logement. Des compteurs qui fonctionnent par câble ou l'annulation des frais de retrait pour obtenir un compteur garanti non communiquant permettrait de conserver une certaine paix sociale.

Ainsi, par principe de précaution, nous demandons, comme l'Assemblée Nationale l'a fait le 29 mai 2013, que la Régie de l'Énergie exige d'Hydro-Québec **l'abolition totale des frais de retrait. Nous demandons que les compteurs intelligents soient retirés du marché et remplacés sans frais pour les clients par des compteurs qui n'émettent pas de radiofréquences.**

**Finalement, comme une quarantaine de maires et quelques députés l'ont déjà fait, nous demandons à la Régie de l'Énergie l'abolition des phases 2 et 3. Nous autorisons la Régie à rendre publiques nos observations versées au dossier R-3854-2013.**

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Valérie Carreau et Mauricio Angulo, parents de trois enfants  
6994 Chabot, Montréal, H2E 2K5

Référence au site La maison du 21<sup>e</sup> siècle

[https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/compteurs-intelligents-experts-denoncent-desinformationflagrante.html?fb\\_action\\_ids=374069659396609&fb\\_action\\_types=og.likes&fb\\_source=other\\_multiline&action\\_object\\_map=%7B%22374069659396609%22%3A646498735383259%7D&action\\_type\\_map=%7B%22374069659396609%22%3A%22og.likes%22%7D&action\\_ref\\_map=%5B%5D](https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/compteurs-intelligents-experts-denoncent-desinformationflagrante.html?fb_action_ids=374069659396609&fb_action_types=og.likes&fb_source=other_multiline&action_object_map=%7B%22374069659396609%22%3A646498735383259%7D&action_type_map=%7B%22374069659396609%22%3A%22og.likes%22%7D&action_ref_map=%5B%5D)

Saint-Jean-sur-Richelieu Refuse : Conférence du Dr. Paul Héroux le 21 Mai 2014

<https://www.youtube.com/watch?v=f3MEfgaZHgw&feature=youtu.be>

Entrevue du Dr Bellepomme avec Catherine Perrin, juin 2014, Société Radio-Canada

[http://ici.radio-canada.ca/emissions/lib\\_radio/v3.2/incpages/pop\\_indexeur.asp?idMedia=7098966&appCode=medianet&time=2055&json=%7B%22idEmission%22:%223471435%22,%22Date%22:%222014/06/06%22,%22numeroEmission%22:%223507%22,%22urllabase%22:%22/emissions/medium\\_large/2013-2014%22%7D](http://ici.radio-canada.ca/emissions/lib_radio/v3.2/incpages/pop_indexeur.asp?idMedia=7098966&appCode=medianet&time=2055&json=%7B%22idEmission%22:%223471435%22,%22Date%22:%222014/06/06%22,%22numeroEmission%22:%223507%22,%22urllabase%22:%22/emissions/medium_large/2013-2014%22%7D)